

17 février 2009

09.326

**Question Claudine Siegenthaler****Les bons élèves sont quelquefois punis aussi!**

Dans le contexte de l'application de la nouvelle loi d'organisation des services sociaux intercommunaux et son fameux "pot commun" qui prend en compte les frais de gestion des services sociaux intercommunaux, des surprises étonnantes se révèlent maintenant!

Le Val-de-Ruz a fait preuve de pionnier dans le domaine du regroupement des services sociaux intercommunaux, à l'époque. Si au début les frais de gestion de ces services sociaux étaient assumés uniquement par les communes, maintenant un pot commun a été constitué et le moins que l'on puisse dire... c'est que toutes les communes, respectivement les regroupements constitués de communes ne sont pas logés à la même enseigne!

En effet, si les villes sortent admirablement bien leur épingle du jeu, les régions suburbaines, en particulier le Val-de-Ruz et l'Entre-deux-lacs, subissent une véritable "correction" et font partie des gros contributeurs (7 francs par habitant et par année de contribution au pot commun pour le Val-de-Ruz).

Dans notre région, nous pensons naïvement que la péréquation intercommunale réglait justement cette problématique du déséquilibre financier entre les communes centres et les autres, de ce fait, nous ne comprenons pas que certaines régions doivent faire face à une situation pas acceptable dans un domaine comme les services sociaux intercommunaux!

Il est évident qu'au vu des distorsions observées, alors que les charges administratives sont calculées au plus mince dans les régions, alors que les déséquilibres financiers, centres urbains – régions suburbaines devraient être réglés par l'application de la péréquation, nous avons de la peine à le comprendre.

En remerciant par avance le Conseil d'Etat pour la réponse qu'il apportera à cette problématique liée à un grave déséquilibre qui, une fois n'est pas coutume dans notre canton, ne se situe pas dans une logique haut-bas!

Cosignataires: François Cuche et Frédéric Cuche.